

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE,

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN, MATON

POUVOIRS : M. KORDIAN à Mme CASTEL ; M. MATON à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°14 – FINANCES : BUDGET ANNEXE ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Mes chers Collègues,

Vu le budget primitif du budget Annexe de la Régie Autonome – Orchestre Symphonique du
Pays Basque adopté le 09 avril 2024.

Considérant la nécessité :

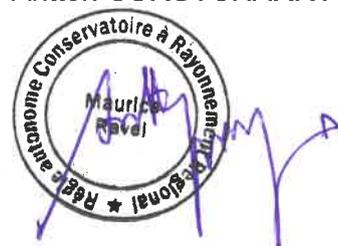
- d'inscrire au budget, suite au report de la série « Hommage à Gabriel Fauré » du 06
au 08 décembre 2024, les crédits nécessaires au remboursement des recettes encaissées
ainsi que l'indemnité due à la rupture du contrat avec le soliste.

- d'ajuster les charges à caractère général.

- de constater le rejet de notre demande de subvention auprès de la Région pour
50 000 € ;

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



- d'augmenter, afin de compenser cette absence de financement, la participation du budget principal de 50 000 € et de porter cette dernière à 1 055 110 € ;

- d'inscrire la participation de la Scène Nationale à la prestation du Chœur Ascèse au concert « Magnificat » du 26 mai 2024.

Il est demandé au Conseil d'Administration après en avoir délibéré d'adopter la décision modificative n° 01 du budget Annexe de la Régie Autonome – Orchestre Symphonique du Pays Basque tel que présentée ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES REELLES			RECETTES REELLES		
011	Charges à Caractère Général	8 900	70	Produits des services, domaine et ventes directes	11 950
61358	Location Immobilière	- 4 300	70878	Remboursements de frais - Autres redevables	11 950
637	Autres Impôts et taxes	13 200	74	Dotations et participations	-50 000
65	Autres Charges de Gestion Courante	3 050	7472	Participation Régions	-50 000
65818	Autres Dt Utilisation – informatique en nuage	- 3 190	75	Autres produits de gestion courante	50 000
65888	Autres charges diverses de gestion courante	6 240	75822	Prise en charge déficit par le budget principal	50 000
TOTAL DEPENSES REELLES :		11 950	TOTAL RECETTES REELLES :		11 950

DONT ACTE